



# communiqué

Date **Le 22 juillet 1991**  
Pour publication

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures  
OTTAWA

N° 166

JUL 26 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
REVENIR À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

## LES MINISTRES SATISFAITS DE LA DÉCISION DE PROLONGER L'APPLICATION DES DROITS COMPENSATEURS SUR LE BOEUF EN PROVENANCE DE LA CE

Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, l'honorable Michael H. Wilson, et le ministre de l'Agriculture, l'honorable Bill McKnight, se sont dits satisfaits de la décision rendue aujourd'hui par le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE), qui prolonge de cinq années supplémentaires l'application de droits compensateurs sur les importations subventionnées de viande de boeuf désossée destinée à la transformation en provenance de la Communauté européenne.

La décision assure le maintien de droits compensateurs, appliqués pour la première fois en 1986 après qu'une étude ait révélé que les importations de viande de boeuf subventionnées en provenance de la CE menaçaient de porter préjudice à l'industrie bovine canadienne.

«Le recours croissant aux subventions à l'exportation par les pays de la CE a causé de graves préjudices, ces dernières années, à une vaste gamme de produits agricoles canadiens», a déclaré M. Wilson. Celui-ci a également mentionné qu'un des principaux objectifs du Canada, dans l'Uruguay Round des négociations du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), est de restreindre cette pratique commerciale et, éventuellement, de l'éliminer.